

Feuille de travail du planificateur de revenu de retraite Mackenzie

Ce n'est pas la somme que vous gagnez qui compte, mais ce qu'il vous en reste.

Cette affirmation est particulièrement vraie pour ce qui concerne la retraite. Obtenez de meilleurs résultats pour vos clients en révisant leur stratégie de revenu de retraite. Cette feuille de travail vous aidera à établir une stratégie de revenu avantageuse sur le plan fiscal qui optimise les prestations gouvernementales de vos clients.

Renseignements sur le client :

Prénom

Nom de famille

Adresse

Numéro de téléphone au travail

Numéro de téléphone résidentiel

Courriel

Renseignements sur le conseiller :

Prénom

Nom de famille

Adresse

Numéro de téléphone au travail

Numéro de téléphone résidentiel

Courriel

Date :

A : Demander la rente du RPC/RRQ et celle de la SV

1| Prévoyez-vous toucher des prestations du RPC/RRQ ou de la SV avant ou après 65 ans? Si oui, veuillez répondre à la question suivante.

Oui Non Ne sais pas

2| Si vous choisissez de toucher des prestations du RPC/RRQ avant 65 ans, avez-vous la possibilité de les investir?

Oui Non Ne sais pas

B : Stratégies de fractionnement du revenu

1| Est-ce que vous et votre conjoint êtes âgés d'au moins 60 ans et admissibles aux prestations du Régime de pensions du Canada?

Oui Non Ne sais pas

3| Y a-t-il des membres de votre famille dont les revenus sont imposés à un taux inférieur au vôtre?

Oui Non Ne sais pas

2| Est-ce que vous ou votre conjoint cotisez à un régime de retraite d'entreprise?

Oui Non Ne sais pas

C : REER et régimes immobilisés

- | | |
|---|---|
| <p>1 Prévoyez-vous ouvrir un FERR cette année ET votre conjoint est-il âgé de moins de 71 ans?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> | <p>4 Êtes-vous actuellement âgé de 55 ans ou plus ET détenez-vous des régimes de retraite immobilisés?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> |
| <p>2 Aurez-vous 71 ans cette année ET gagnerez-vous un revenu que vous cotiserez dans un REER?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> | <p>5 Détenez-vous des régimes de retraite à l'extérieur du Canada?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> |
| <p>3 Avez-vous droit de toucher le montant pour revenu de pension?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> | <p>6 Avez-vous l'intention de vivre à l'extérieur du Canada à votre retraite?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> |

D : Efficience fiscale et ordre de retrait des actifs

- | | |
|---|--|
| <p>1 Prévoyez-vous détenir des comptes de placement enregistrés et non enregistrés pour la retraite?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> | <p>3 Êtes-vous admissible à la Sécurité de la vieillesse ET avez-vous un revenu net de 79 054 \$ ou plus?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> |
| <p>2 Aurez-vous besoin de tirer un revenu de vos placements non enregistrés à la retraite?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> | <p>4 Prévoyez-vous utiliser votre épargne personnelle (CELI, REER, régimes non enregistrés) pour générer un revenu de retraite?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> |

E : Stratégies supplémentaires de revenu de retraite

- | | |
|--|--|
| <p>1 Êtes-vous âgé de 65 ans ou plus?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> | <p>3 Prévoyez-vous vendre des biens immobiliers pour créer un revenu de retraite?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> |
| <p>2 Avez-vous la possibilité de laisser votre régime de retraite d'entreprise intact ou de toucher sa valeur de rachat lorsque vous quittez votre employeur?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> | <p>4 Vous attendez-vous à toucher un héritage dans un proche avenir?</p> <p>Oui Non Ne sais pas</p> |

Une retraite bien ficelée, en collaboration avec votre partenaire de retraite. Ensemble, c'est mieux.

Réservé aux conseillers. Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public, car ils ne sont pas conformes aux normes applicables aux communications de vente à l'intention des investisseurs. Mackenzie ne sera tenue aucunement responsable de tout conseiller qui communiquera ces renseignements aux investisseurs.

Les renseignements contenus dans cette feuille de travail sont fondés sur les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et du Règlement de l'impôt sur le revenu en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (la « Loi »). La Loi, son interprétation judiciaire et les politiques administratives de l'Agence du revenu du Canada (ARC) peuvent être modifiées. Tout changement à ces lois et ces règlements pourrait avoir une incidence sur l'information présentée dans le présent rapport.

Cette feuille de travail ne doit pas être interprétée comme des conseils financiers, de placement, fiscaux, juridiques ou comptables. Elle présente plutôt des renseignements généraux relatifs à la planification fiscale ou successorale que vous pourriez vouloir prendre en compte. Ce rapport ne passe pas en revue toutes les possibilités et combinaisons, et il ne propose pas non plus de renseignements complets. Cette feuille de travail ne remplace pas les services d'un spécialiste juridique, d'un fiscaliste ou d'un spécialiste autorisé en assurance. Nous vous encourageons à consulter ces professionnels avant d'utiliser l'information contenue dans le présent rapport. Mackenzie et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité pour les dommages que vous pourriez subir en vous appuyant sur le contenu du rapport.